

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026 - 20h00 COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES



L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du vingt-huit août deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 6 impasse de la fonderie, pôle socioculturel La Grange, salle Le champ libre, à Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE

Absente excusée :

- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT, donne pouvoir à M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Delphine RIAUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h27, après la visite du nouveau pôle socioculturel, sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Sortie de séance de M. Bracquart à 21h24.

OBJET N° 09-09-2026 : Conventions financières avec les potentiels acquéreurs de voies communales déclassées

Rapporteur : M. Gwenole Mell

Vu la délibération n°17022026 « lancement d'une procédure d'enquête publique pour le déclassement et la cession de chemins communaux »

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune est susceptible d'engager des procédures de déclassement et de cession de chemins communaux ou de portions de chemins communaux au profit de propriétaires riverains.

Ces opérations peuvent nécessiter la réalisation de différentes démarches, notamment un bornage par un géomètre, une enquête publique, l'établissement d'un document d'arpentage ainsi que la rédaction et la publication d'un acte notarié.

Afin de définir les conditions financières de chaque opération, il est proposé de conclure avec les acquéreurs concernés une convention financière précisant la prise en charge des différents frais liés à la procédure et à la cession.

La convention précisera notamment les modalités de prise en charge des frais de bornage, d'enquête publique divisé par le nombre de dossiers, de géomètre, ainsi que les frais de notaire et de publicité foncière. Elle précisera également le prix de vente de l'emprise concernée et les modalités de règlement des sommes dues à la commune.

Une nouvelle délibération à l'issue de la procédure devra être prise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

➤ **D'APPROUVER** le principe de la mise en place d'une convention financière avec les propriétaires ou acquéreurs concernés préalablement à toute procédure de déclassement et de cession d'un chemin communal ou d'une portion de celui-ci ;

➤ **DE METTRE À LA CHARGE DU OU DES ACQUÉREURS** les frais liés au bornage, à l'enquête publique divisé par le nombre de dossier, au géomètre, ainsi que les frais de notaire, de publicité foncière et autres frais directement liés à la cession ;

➤ **DE FIXER** le prix de vente des emprises concernées par délibération spécifique, en fonction de chaque opération ;

➤ **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer les conventions financières avec les propriétaires ou acquéreurs concernés ;

➤ **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document utile à l'exécution de cet acte.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, 1 abstention (Mme Differ).

Le 2 octobre 2026,

La Maire

Isabelle CLEMENT-VITORIA



Le secrétaire de séance

Gwenole MELL

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name 'Gwenole MELL'.